



Wallonie

Le Ministre-Président

23 JAN. 2014

22 JAN. 2014

Union des Villes et des Communes de
Wallonie
Fédération des CPAS
Rue de l'Etoile, 14
5000 NAMUR

Vos réf. : ern/cb/13-146/w
Nos réf. : RD/MD/ID/MJB/AM/av/61230/91075
à rappeler s.v.p.
Personne de contact : Amélie Massart – amelie.massart@gov.cfwb.be

Objet : fortes inquiétudes des CPAS

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur général,

Par la présente, j'accuse réception de votre lettre du 18 décembre 2013 relative à l'objet repris sous rubrique.

Je suis pleinement conscient des difficultés qu'éprouvent les CPAS en matière budgétaire mais également de l'importance des missions de ces derniers dans notre société et de leur rôle majeur pour un mieux-être de la population.

Je n'ignore pas non plus les conséquences que certaines mesures prises au Fédéral vont avoir sur l'avenir des structures liées aux pouvoirs locaux.

Cependant, je tiens à rappeler que, malgré la crise économique et financière qui frappe tous les niveaux de pouvoir, tant belges qu'européens, et malgré certaines restrictions imposées aux budgets des entités fédérées, le Gouvernement que je préside a toujours préservé les transferts financiers vers les entités locales et les CPAS.

En effet, au sein dudit Gouvernement, il est essentiel de garantir, pour les communes et provinces, le principe de neutralité budgétaire des décisions prises (comme prévu dans la Déclaration de Politique Régionale) ainsi que l'indexation annuelle des dotations régionales vers le fonds des communes, des provinces et vers le fonds spécial de l'aide sociale dont vous faites référence dans votre courrier.

Le Gouvernement wallon

Rue Mazy 25-27 B- 5100 Namur
Tél. +32 (0) 81 331 211 Fax. +32 (0) 81 331 366
rudymdemotte@gov.wallonie.be

C'est donc pour se préparer au mieux aux défis que nous réserve l'avenir (citons entre autres, le boom démographique ou encore aux changements qui seront opérationnels en janvier 2015) que j'ai pris l'initiative, en collaboration avec l'Etat fédéral, les Communautés, les Régions et les Commissions communautaires, de prévoir, dans le cadre de l'accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Communautés, les Régions et les Commissions communautaires relatif à la mise en œuvre de l'article 3, § 1er, du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire, une série de mesures visant à protéger les pouvoirs locaux.

L'article 3 de l'Accord de Coopération prévoit que « chaque partie contractante s'engage à prendre, dans l'exercice de ses compétences et ou de sa tutelle à leur égard, toutes les mesures nécessaires pour que les pouvoirs locaux respectent les objectifs budgétaires tels qu'établis ». En outre, l'article 4 du même accord indique que « la Section Besoins de financement des pouvoirs publics du Conseil supérieur des Finances est chargé d'identifier, en cas d'écart constaté dans le résultat des pouvoirs locaux, la part de l'écart découlant de l'impact nouveau des mesures prises par l'Etat fédéral et dont la responsabilité n'incombe dès lors pas aux Régions et Communautés ».

Cet Accord de coopération aura un impact pour les mesures à venir et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

Vous constaterez que les entités fédérées, malgré les difficultés financières auxquelles elles n'échappent pas, souhaitent rester attentives aux effets des nouveaux transferts issus du Fédéral et souhaitent poursuivre leur travail afin de limiter les conséquences négatives envers les structures liées aux pouvoirs locaux.

Enfin, je tiens à rappeler les mesures prises concernant la réforme des grades légaux par mon collègue en charge des Pouvoirs locaux, le Ministre FURLAN, qui, par le biais d'une circulaire, propose de revaloriser les barèmes situés dans les tranches salariales les plus basses, c'est-à-dire les niveaux E et D de la fonction publique locale.

Je terminerai ce courrier en soulignant la mise en place progressive de la supracommunalité qui sera bénéfique pour un meilleur fonctionnement des CPAS. En effet, ce regroupement facilitera, entre autres, les échanges et les interactions entre les structures de pouvoir afin de répondre au mieux aux besoins des citoyens tout en privilégiant la cohésion et la communication.

Pour information, j'envoie copie des courriers à Monsieur Paul FURLAN, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville et du Tourisme.

En espérant que ma réponse sera de nature à rassurer la Fédération des CPAS de mon profond engagement à soutenir les intérêts de l'ensemble des pouvoirs locaux et des citoyens, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments distingués.



Rudy DEMOTTE